



RETRAIT CARTE RESIDENCE DE 10 ANS

Par **LIDA**, le **25/11/2013** à **20:53**

BONJOUR

JE SUIS TUNISIEN MARIEE A UNE FRANCO/ALGERIENNE EN MAI 2009 EN TUNISIE ET ARRIVEE EN FRANCE EN OCTOBRE 2009

J'AI EU MA CARTE DE RESIDENCE 10 AN EN NOVEMBRE 2011 ET JE SUIS EN PROCEDURE DE DIVORCE A L'AMIABLE ET LE JUGEMENT EST LE MOIS DE JANVIER PROCHAIN D'APRES L'AVOCATE

JE TRAVAILLE DEPUIS JANVIER 2010 ET J'AI EU MON CDI EN AVRIL 2011 DANS LES TRAVEAUX FERROVIAIRE.

MA QUESTION EST LA SUIVANTE : ES CE QU'IL YA UN RISQUE DE RETRAIT DE MA CARTE RESIDENCE APRES LE DIVORCE ? VU QUE MON EPOUSE ME MENACES QU'ELLE VA PROCEDEE A CELA (LE RETRAIT DE MA CARTE) APRES LE DIVORCE ,? MERCI D'AVENCE